

Département du Calvados
COMMUNE de LION-sur-MER (14780)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le vingt trois novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GILLES, Maire,

Date de la convocation : 16 novembre 2009

Nombre de membres en exercice: 19

Présents : 17

Jean Marc GILLES, Marcel GOUVENAUX, Michel CENARD, Ghislaine BEAUNIEUX, Marie Christine MARIE, Yves LESIEUX, Philippe LAMY, Dominique LOSAY, Frédéric MARCO, Patrick ALLIET, Odile AUFRAY, Gilles CHAPELIERE, Suzanne FAELCHLIN, Romain HEAUME, Elizabeth MARIE, Patricia ROSALIE, Catherine VAUTIER.

Votants : 18 Denise LETUPPE donne pouvoir à S. FAELCHLIN

Secrétaire de séance : Patricia ROSALIE

I) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 octobre 2009

Décision X – Ecole intercommunale de musique OUISTRHAM, convention de mise à disposition d'un professeur au sein de l'école publique – Année scolaire 2009/2010. **Précision apportée :** Sur présentation d'un état financier, cette prestation devra être remboursée en euros à la commune d'OUISTREHAM qui effectue le règlement des salaires aux professeurs, au prix de revient horaire de la prestation de l'enseignant ainsi détaché en milieu scolaire pour la période allant de septembre 2009 à fin août 2010.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

II) Communication des décisions du maire

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des décisions prises sur délégation, à savoir :

- Etudes préalables / Plan topographique aménagement Clémenceau - Pasquet : Cabinet géomètre LALLOUET – DEBROCK – FLEURY SUR ORNE pour un montant de 942€ TTC.
- Installation réseaux informatiques, école maternelle : Sté CHAUVEL EURL – PORT EN BESSIN pour un montant de 939.34€ TTC.
- Achat de rideaux coupe feu, école maternelle : Sté STORES DE FRANCE – CAEN pour un montant de 1185.55€TTC.
- Acquisition de pare-ballons, poteaux, terrain de foot : Sté PRUVOST SPORTS – BEUZEVILLE pour un montant de 2 082.02€TTC.

III) Création d'un conseil municipal « jeunes »

Il est proposé à la municipalité la mise en place d'un conseil municipal « jeunes ».

On peut souligner l'intérêt des professeurs des écoles de LION pour ce projet qui peut les aider à atteindre un même objectif : l'éducation à la citoyenneté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De créer un « conseil municipal jeunes » (CMJ) comprenant 11 membres élus dans les écoles de la commune ;
 - De valider la « charte du Conseil de la Jeunesse de LION SUR MER » ;
 - De confier à Monsieur le Maire, assisté du conseiller délégué chargé de la jeunesse, la présidence de cette instance ;
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants ;
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

IV) Avenant au bail – Local communal de « La Poste »

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Considérant la proposition de la Direction Locale de l'Immobilier de CAEN d'un avenant de prolongation du bail civil en cours, arrivé à terme le 30 septembre dernier, pour les locaux de « La Poste » ;

-Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de la dite convention avec le directeur régional de Normandie.

V) Baux de location de terres agricoles

- Renouvellement du bail avec Mr LEBALLEUR Bernard, parcelle de 19 ares au lieu dit « La voie de Douvres » à compter du 29 septembre 2009 pour une durée de neuf ans. Montant défini : 38€/an pour 19 ares (soit 200€/ha).

- Mise en place d'un bail avec Mr LECHEVALLIER, parcelle AE 147 de 86 ares 82 ca (erratum dans la note : parcelle AE 146 au lieu de la parcelle AE147) au lieu dit « Le Clos Baron » à compter du 1^{er} janvier 2009. Montant défini : 173€/an pour 86 ares 82 ca (soit 200€/ha).

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

VI) Budget de la commune 2009 : décision modificative N°5

Vu le budget primitif 2009, les décisions modificatives et les engagements en cours,

Il est proposé au conseil municipal de procéder sur le budget COMMUNE, aux modifications budgétaires suivantes :

Opération	Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
FONCTIONNEMENT	011	6184 Versement à des organismes de formation	5 000€	
		6232 Fêtes et cérémonies	10 000€	
		6042 Achat prestation services	8 000€	
		61522 Bâtiments	10 000€	
		61523 Voies et réseaux	10 000€	
		616 Primes d'assurances	2 500€	
		617 Etudes et recherches	1 000€	
		63512 Taxe foncière	2 500€	
		63513 Autres taxes	1 000€	
	012	6411 Personnel titulaire		50 000€

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

VII) Avenants aux contrats d'assurance 2005/2009

-Vu le Code des Marchés Publics,

-Vu les contrats d'assurance souscrits auprès :

De la compagnie CAPAVES-Sté VIGREUX pour les lots « risques statutaires » et « responsabilités » du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2009

De la compagnie SMACL pour les lots « Dommages aux biens », « responsabilités », « véhicules à moteur » et « protection juridique » du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2009

- Considérant que les marchés se terminant au 31 décembre 2009 et que la procédure de consultation de nouveaux marchés est relativement longue,

-Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer les avenants prolongeant les contrats d'assurance jusqu'au 30 juin 2010 avec les représentants de la compagnie CAPAVES –

Sté VIGREUX et SMACL, dans l'attente d'une nouvelle consultation.

VIII) Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution gaz

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergie, tels que le SIGAZ (Syndicat Intercommunal du Gaz du Calvados) auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Il propose au conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente **(17 328 mètres en 2008)** ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323 **(749.92€ pour l'année 2009)** ;
- que la redevance due au titre de 2009 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'index connu au 1^{er} janvier de cette année, soit une évolution de 6.15% par rapport au montant issu de la formule de calcul du décret précité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

IX) Convention de mise à disposition de la salle Trianon au Relai Assistantes Maternelles

Face aux difficultés engendrées par l'utilisation de la salle de garderie à l'école publique, il est nécessaire de trouver un nouveau local municipal à mettre à disposition du Relai Assistantes Maternelle afin de pouvoir recevoir les assistantes maternelles et les jeunes enfants dans de bonnes conditions.

Il est proposé de mettre à disposition la salle Trianon, local provisoire en attente d'un local spécifique prévu dans le projet d'extension du gymnase.

Accord de principe du Conseil Municipal dans l'attente de l'agrément obligatoire de la PMI, service du Conseil Général du Calvados.

X) Présentation des rapports d'activités SDEC, SIGAZ ET RESEAU (anciennement SYMPERC)

L'ensemble des points ayant été évoqués, Monsieur le Maire lève la séance à 19h45

SIGNATURES

<u>M.GILLES</u>	<u>M. GOUVENAUX</u>	<u>M.CENARD</u>	<u>Mme BEAUNIEUX</u>
<u>Mme MARIE M.C</u>	<u>M.LESIEUX</u>	<u>Mme AUFFRAY</u>	<u>Mme FAELCHLIN</u>
<u>M. HEAUME</u>	<u>M.CHAPELIERE</u>	<u>M.ALLIET</u>	<u>M.LAMY</u>
<u>Mme LETUPPE</u>	<u>M.LOSAY</u>	<u>Mme MARIE E.</u>	<u>Mme ROSALIE</u>
<u>M.MARCO</u>	<u>M.SCHOPP</u>	<u>Mme VAUTIER</u>	